



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légimité
Service du conseil et du contrôle des collectivités territoriales

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire, dotations de l'Etat

Affaire suivie par : Yousef TAOUFIK
Tél : 04 70 48 33 70
yousef.taoufik@allier.gouv.fr

Circulaire n° : 38 / 2019

Moulins, le 09 JUIN 2019

La Préfète de l'Allier

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Mesdames, Messieurs les Maires des communes de l'Allier
Mesdames, Messieurs les Présidents des EPCI à fiscalité
propre du Département de l'Allier
Mesdames les Sous-Préfètes des arrondissements de Vichy et
Montluçon (en communication)

Objet : Dotation globale de fonctionnement 2019

L'article 159 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 a introduit une nouvelle procédure de notification de la dotation globale de fonctionnement aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale. Le nouvel article L.1613-5-1 du code général des collectivités territoriales prévoit en effet que « *les attributions individuelles au titre des composantes de la dotation globale de fonctionnement mentionnées aux articles L. 2334-1 et L. 3334-1 peuvent être constatées par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales publié au Journal officiel. Cette publication vaut notification aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale* ».

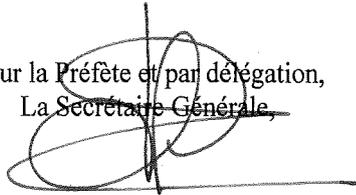
Je vous informe de la publication au Journal Officiel du 13 juin dernier, de l'arrêté ministériel du 21 mai 2019 portant notification des attributions individuelles de DGF 2019 aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale, en application de l'article L1613-5-1 du CGCT.

Je vous invite à prendre connaissance de cet arrêté, ainsi que de la notification officielle des attributions de DGF revenant cette année à vos collectivités, en consultant le tableau mis en ligne sur le Journal Officiel – documents administratifs, à l'adresse Internet www.journal-officiel.gouv.fr/dae.html.

Je vous communiquerai les données individuelles ayant servi au calcul des attributions de DGF 2019 au moyen des *fiches individuelles d'information, dites fiches DGF*, dès que le ministère de l'Intérieur me les aura transmises.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. Mes services demeurent à votre disposition pour tout élément qui vous serait nécessaire.

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,


Hélène DEMOLOMBE-TOBIE